



Prélèvements ongulés sauvages saison 2019-2020

Cette année, les prélèvements de sangliers dépassent pour la première fois les 800 000 animaux. Les tableaux de chasse du cerf élaphe continuent leur progression régulière, tandis que ceux du mouflon sont au contraire en forte baisse.

Le cerf sika, qui n'est plus soumis à plan de chasse obligatoire pour la première saison, voit aussi son prélèvement diminuer.

Pour toutes les autres espèces, les prélèvements de cette saison sont quasiment stables par rapport à ceux de la saison précédente.

	Attributions	Prélèvements*
Cerf élaphe	98 933	68 886
Chevreuil	697 690	586 797
Sanglier	/	809 992
Chamois	13 917	12 610
Isard	3 580	2 620
Mouflon méditerranéen	3 883	2 621
Daim	3 648	1 341
Cerf sika	153	53

Données issues du réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC

Rappelons que ces chiffres sont issus des données transmises par les interlocuteurs techniques des fédérations départementales des chasseurs. Dans certains départements, ils doivent parfois réaliser des extrapolations – voire des approximations – à partir de leur connaissance du terrain et des différents éléments administratifs et techniques de leur territoire.

* Pour l'ensemble de ce document, le terme « prélèvements » correspond à la somme des animaux prélevés hors parcs et enclos par les actions de chasse, les mesures administratives et les destructions par les particuliers.



Pour le cerf élaphe, les prélèvements ne cessent de croître progressivement année après année. Pour cette saison, l'augmentation est de 5,5 % par rapport à la saison précédente, avec un taux de réalisation national de 69,6 %.



Pour le chevreuil, pour la quatrième saison consécutive les prélèvements semblent avoir atteint une certaine stabilité, avec un taux de réalisation qui oscille entre 84 et 88 % selon les années.



Pour le sanglier, avec une augmentation de 8,4 % par rapport à la saison précédente, les prélèvements dépassent pour la première fois la barre des 800 000 animaux.



Pour le chamois, cette année les attributions sont en très nette baisse par rapport à la saison précédente (– 16,8 %), mais les prélèvements sont eux en légère augmentation (+ 1,6 %).



Pour le mouflon, le taux de réalisation augmente légèrement cette année et passe de 65,5 % à 67,5 %. Mais les prélèvements continuent de diminuer (– 5,9 %) et atteignent les niveaux observés il y a 15 ans.



Pour l'isard, les prélèvements sont quasiment les mêmes que ceux de l'année dernière.



Pour le daim, l'espèce est prélevée dans 49 départements. Les attributions ne cessent d'augmenter, mais les prélèvements sont du même niveau que la saison précédente.



Pour le cerf sika, l'espèce a été chassée dans 4 départements et a fait l'objet d'une destruction administrative dans un département. Les prélèvements sont toujours très faibles, hormis dans le Haut-Rhin où une population est volontairement maintenue à l'état libre.

Les acteurs du réseau :

Responsable scientifique : Christine Saint-Andrieux
Administratrice : Aurélie Barboiron
Réfèrent FNC : Matthieu Salvaudon



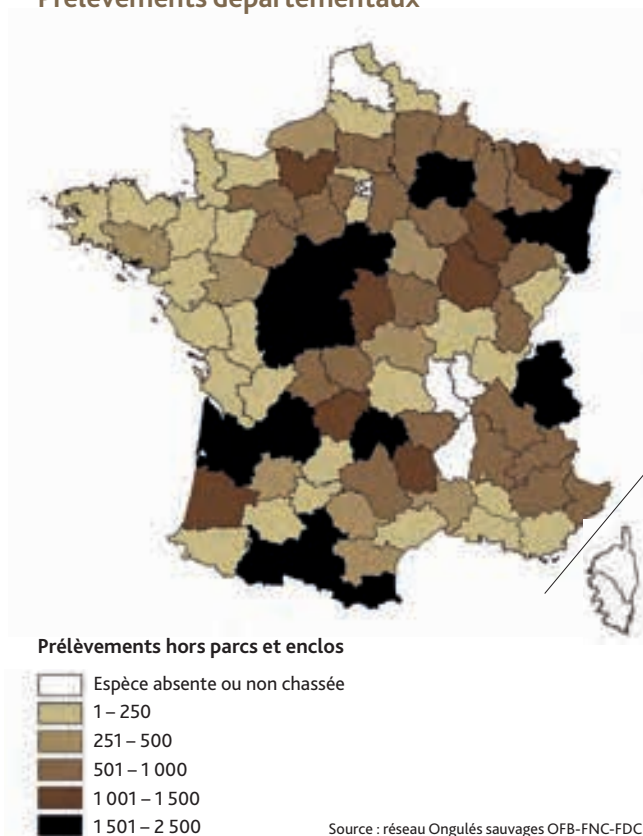
Le cerf élaphe

Cervus elaphus



© J.-L. Hamann

Prélèvements départementaux



Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 1 500 cerfs dans dix-huit départements et à 2 000 cerfs dans huit départements : l'Indre-et-Loire (2 438), le Cantal (2 293), le Loir-et-Cher (2 261), l'Indre (2 205), le Loiret (2 143), la Savoie (2 105), l'Ariège (2 058) et le Haut-Rhin (2 001).

Le **prélèvement national** aux 100 ha boisés est de 0,39* cerf lorsque le calcul est fait sur les départements où l'espèce est chassée.

L'Indre (1,9), l'Indre-et-Loire et la Vienne (1,5), le Cantal et l'Eure-et-Loir (1,4) ont les densités de prélèvements les plus élevées aux 100 ha boisés.

* Valeur calculée d'après les données de la BDForet_v2 de l'IGN.

Total attributions : 98 933
Total prélèvements : 68 886
Taux de réalisation : 69,6 %

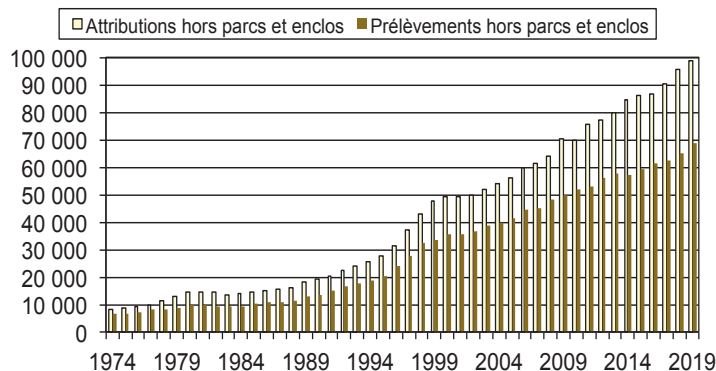
Apparition (par rapport à la saison précédente) : la Somme.

En hausse (plus de 20 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : l'Ariège (+ 53 %), la Mayenne (+ 38 %), le Doubs (+ 37 %), l'Ille-et-Vilaine et la Haute-Saône (+ 31 %), le Morbihan (+ 29 %), l'Ain (+ 26 %), le Loiret et l'Essonne (+ 21 %).

En baisse (plus de 20 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Charente-Maritime (- 25 %) et l'Aveyron (- 20 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes lors des deux dernières saisons de chasse ont été retenus.

Progression sur 1 an : + 5,5 %
Progression sur 10 ans : x 1,3
Progression sur 20 ans : x 1,9



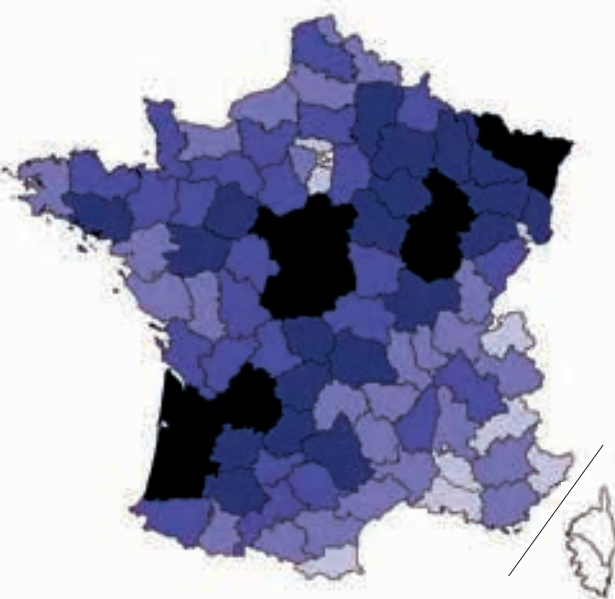
Le chevreuil

Capreolus capreolus

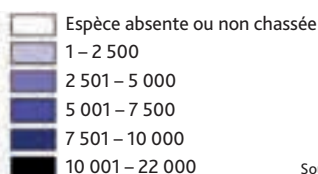


© J.-L. Hamann

Prélèvements départementaux



Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 10 000 chevreuils dans onze départements : la Moselle (16 518), la Dordogne (15 027), les Landes (14 866), le Bas-Rhin (14 013), le Cher (12 514), la Gironde (12 242), la Haute-Marne (11 910), le Loiret (11 745), la Côte-d'Or (10 854), l'Indre (10 028) et le Loiret (10 005).

Le prélèvement national est de 1,07 chevreuil aux 100 ha totaux et de 3,29* chevreuils aux 100 ha boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Bas-Rhin (2,9), le Haut-Rhin (2,8), la Moselle (2,6) et la Haute-Marne (1,9).

* Valeur calculée d'après les données de la BDForêt_v2 de l'IGN.

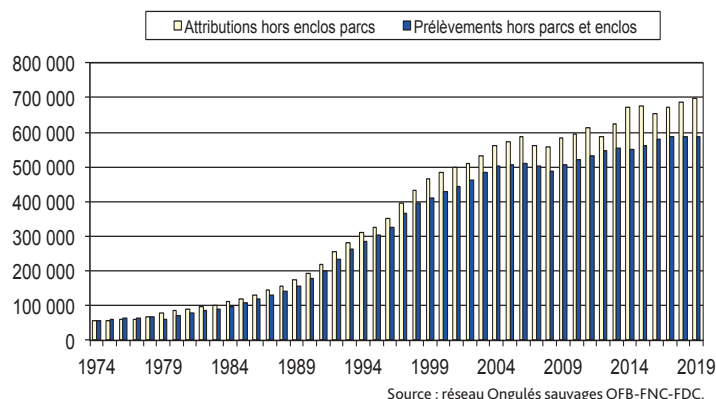
Total attributions : 697 690
Total prélèvements : 586 797
Taux de réalisation : 84,1 %

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Lot-et-Garonne (+ 21 %), le Loiret et le Nord (+ 18 %), l'Aisne (+ 16 %), le Haut-Rhin (+ 15 %), la Mayenne (+ 12 %) et le Maine-et-Loire (+ 11 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Loire (– 20 %), la Meurthe-et-Moselle (– 14 %), les Pyrénées-Atlantiques et les Deux-Sèvres (– 13 %) et la Charente (– 12 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 têtes lors des deux dernières saisons de chasse ont été retenus.

Progression sur 1 an : + 0,1 %
Progression sur 10 ans : x 1,1
Progression sur 20 ans : x 1,4



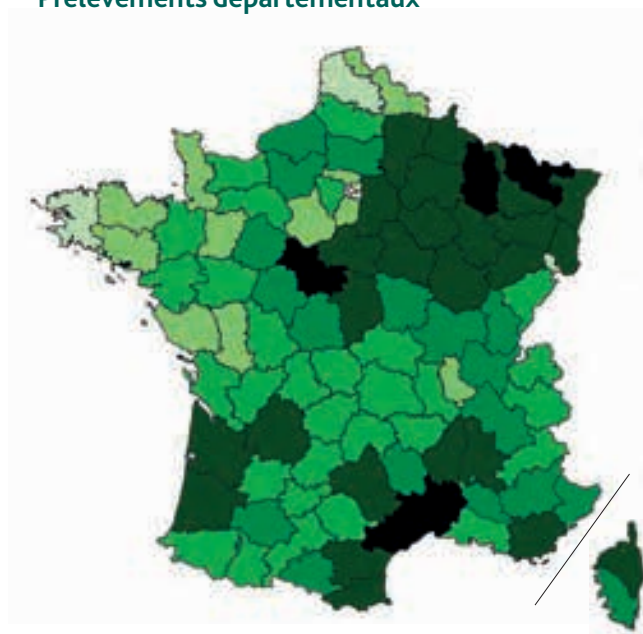
Le sanglier

Sus scrofa

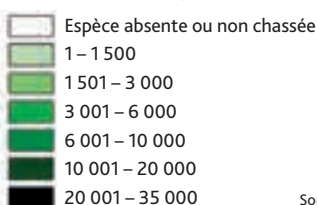


© J.-L. Hamann

Prélèvements départementaux



Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Total réalisations : 809 992
Prélèvement départemental moyen : 8 617
Prélèvement départemental médian : 6 259

En forte hausse (plus de 30 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Hautes-Alpes (+ 45 %), la Drôme (+ 38 %) et le Vaucluse (+ 35 %).

En baisse (plus de 20 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : l'Eure-et-Loir et le Maine-et-Loire (– 21 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 têtes lors des dernières saisons de chasse ont été retenus.

Progression sur 1 an : + 8,4 %
Progression sur 10 ans : x 1,5
Progression sur 20 ans : x 2,1

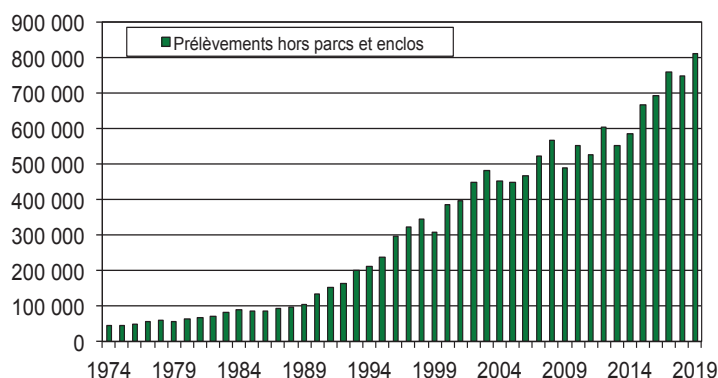
Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 15 000 sangliers dans dix-neuf départements et à 20 000 sangliers dans cinq départements : le Loir-et-Cher (27 667), la Moselle (27 600), le Gard (25 355), la Meuse (20 927) et l'Hérault (20 233).

Le **prélèvement national** est de 1,47 sanglier aux 100 ha totaux et de 4,55* sangliers aux 100 ha boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Gard (5,0), la Moselle et le Haut-Rhin (4,4) et le Loir-et-Cher (4,3).

* Valeur calculée d'après les données de la BDForêt_v2 de l'IGN.

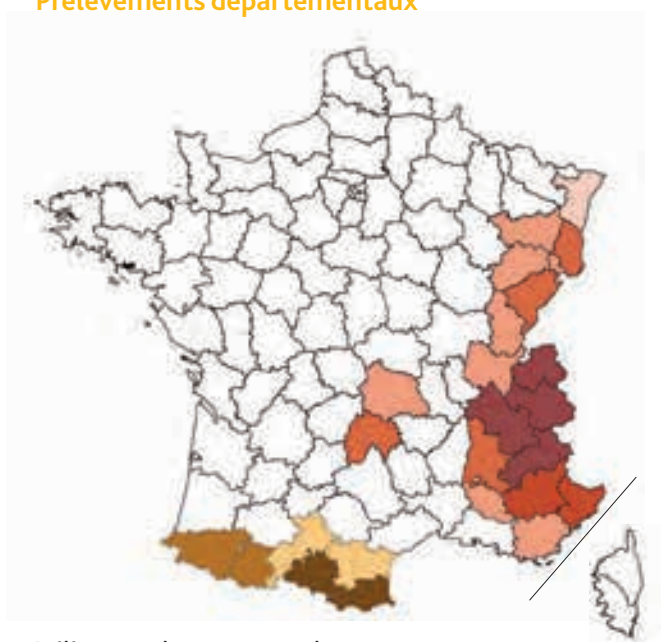


Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

L'isard et le chamois

Rupicapra pyrenaica
et *Rupicapra rupicapra*

Prélèvements départementaux



Prélèvements hors parcs et enclos

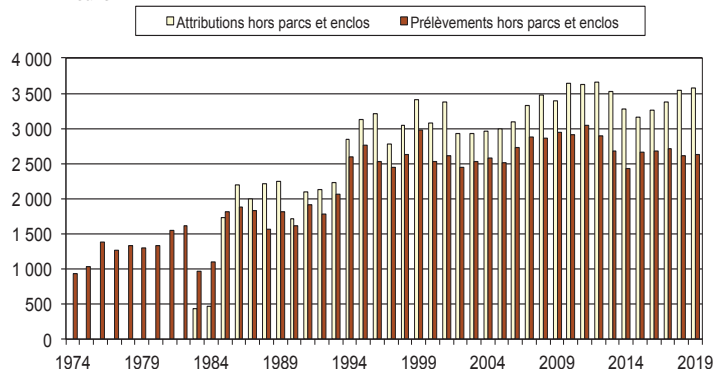


Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

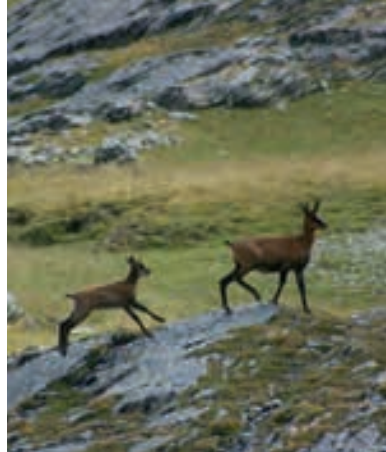
Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 500 isards dans deux départements : les Pyrénées-Orientales (918) et l'Ariège (617).

Isard



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.



Isard

© P. Dunoguiez/OFB



Chamois

© B. Hamann

	Isard	Chamois
Total attributions	3 580	13 917
Total prélèvements	2 620	12 610
Taux de réalisation	73,2 %	90,6 %

Isard

En hausse : (par rapport à la saison précédente) : la Haute-Garonne (+ 46 %), les Hautes-Pyrénées (+ 6 %) et les Pyrénées-Orientales (+ 3 %).

En baisse : (par rapport à la saison précédente) : l'Aude (– 10 %), les Pyrénées-Atlantiques (– 9 %) et l'Ariège (– 2 %).

Chamois

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Haute-Saône (+ 35 %), le Territoire de Belfort (+ 30 %), l'Ain (+ 29 %), le Puy-de-Dôme (+ 27 %), le Jura (+ 24 %) et le Var (+ 19 %).

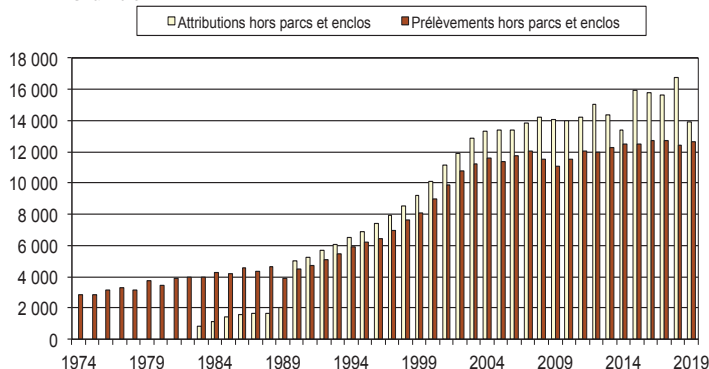
En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Vaucluse (– 16 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes lors des deux dernières saisons de chasse ont été retenus

	Isard	Chamois
Progression sur 1 an	+ 0,5 %	+ 1,6 %
Progression sur 10 ans	x 0,9	x 1,1
Progression sur 20 ans	x 1,0	x 1,4

Les prélèvements sont supérieurs à 1 000 chamois dans cinq départements : la Savoie (2 589), la Haute-Savoie (1 923), l'Isère (1 833), les Hautes-Alpes (1 812) et les Alpes-de-Haute-Provence (1 389).

Chamois



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

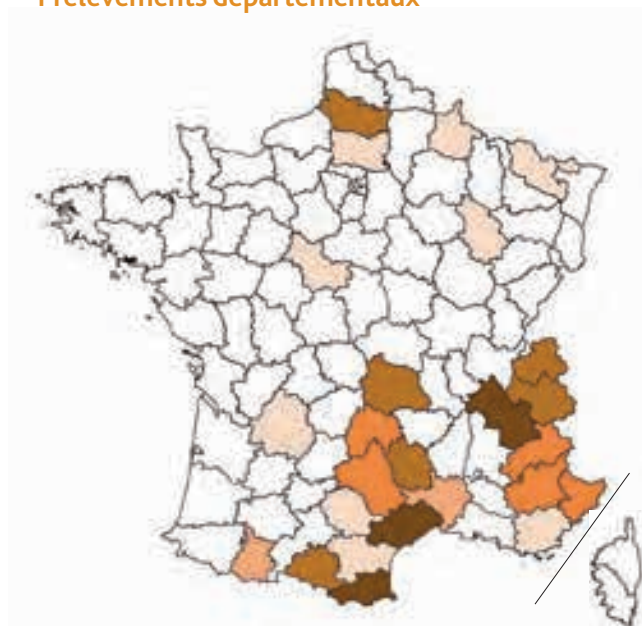
Le mouflon méditerranéen

Ovis gmelini musimon x Ovis sp.

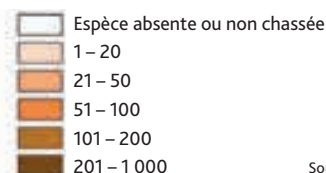


© P. Matzke

Prélèvements départementaux



Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Total attributions : 3 883

Total prélèvements : 2 621

Taux de réalisation : 67,5 %

Apparition (par rapport à la saison précédente) : la Haute-Marne.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : le Vaucluse.

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Hautes-Pyrénées (+ 18 %), la Haute-Savoie (+ 14 %) et la Lozère (+ 13 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Cantal (– 52 %), l'Aveyron (– 39 %), la Somme (– 23 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (– 14 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes lors des deux dernières saisons de chasse ont été retenus.

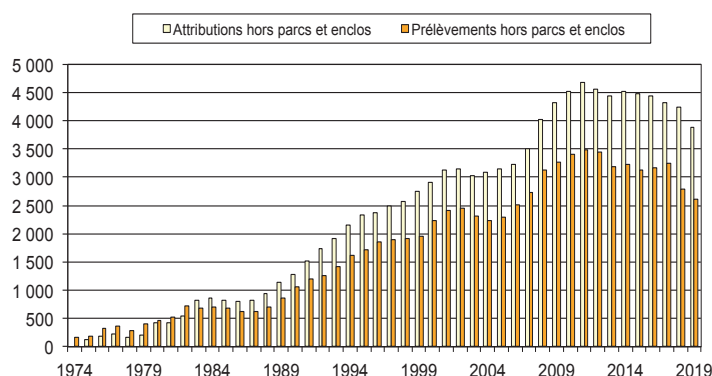
Progression sur 1 an : – 5,9 %

Progression sur 10 ans : x 0,8

Progression sur 20 ans : x 1,2

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 200 mouflons dans trois départements : l'Hérault (522), l'Isère (406) et les Pyrénées-Orientales (388).



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

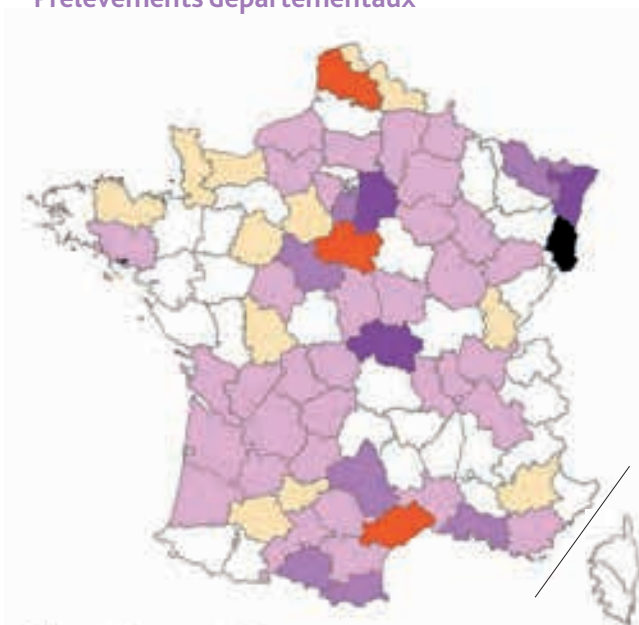
Le daim

Dama dama



© P. Matzke

Prélèvements départementaux



Prélèvements hors parcs et enclos

Attributions mais pas de réalisation

Chasse

Espèce absente ou non chassée

1 – 20

21 – 50

51 – 100

101 – 200

201 – 600

Destruction

1 – 20

Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Total réalisations : 1 341

Prélèvement départemental moyen* : 22

Prélèvement départemental médian* : 6

* La moyenne et la médiane ont été calculées sur l'ensemble des départements ayant au moins 1 attribution sur cette saison.

Apparition (par rapport à la saison précédente) : le Loiret, le Lot, le Morbihan, le Rhône, la Haute-Vienne et le Val-de-Marne.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : les Alpes-de-Haute-Provence, l'Eure-et-Loir, le Gers, l'Ille-et-Vilaine, l'Indre, le Jura, le Maine-et-Loire, le Nord, les Vosges et le Territoire de Belfort.

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Pyrénées-Orientales (+ 60 %), l'Allier (+ 32 %), le Loir-et-Cher (+ 23 %), les Bouches-du-Rhône (+ 21 %) et le Haut-Rhin (+ 20 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Lot-et-Garonne (– 54 %), le Bas-Rhin (– 34 %), la Seine-et-Marne (– 19 %), l'Aveyron (– 14 %) et l'Essonne (– 12 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes lors des deux dernières saisons de chasse ont été retenus..

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

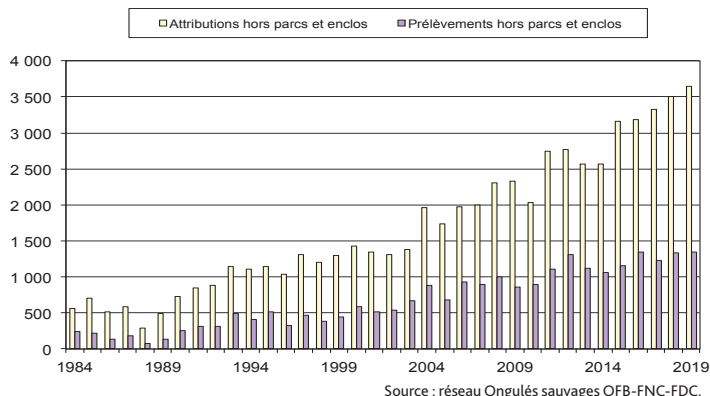
Les prélèvements sont supérieurs à 50 daims dans quatre départements : le Haut-Rhin (536), le Bas-Rhin (95), la Seine-et-Marne (85) et l'Aveyron (53).



Progression sur 1 an : + 0,8 %

Progression sur 10 ans : x 1,5

Progression sur 20 ans : x 2,3



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Le cerf sika

Cervus nippon

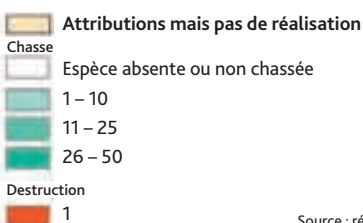


© C. Saint-Andrieux/OFB

Prélèvements départementaux



Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs ou égaux à 5 animaux dans deux départements : le Haut-Rhin (44) et le Val-d'Oise (5).



Total réalisations : 53

Prélèvement départemental moyen* : 5

Prélèvement départemental médian* : < 1

* La moyenne et la médiane ont été calculées sur l'ensemble des départements ayant au moins 1 attribution sur cette saison.

Apparition (par rapport à la saison précédente) : aucun.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : l'Aveyron, le Calvados, la Côte-d'Or et l'Isère.

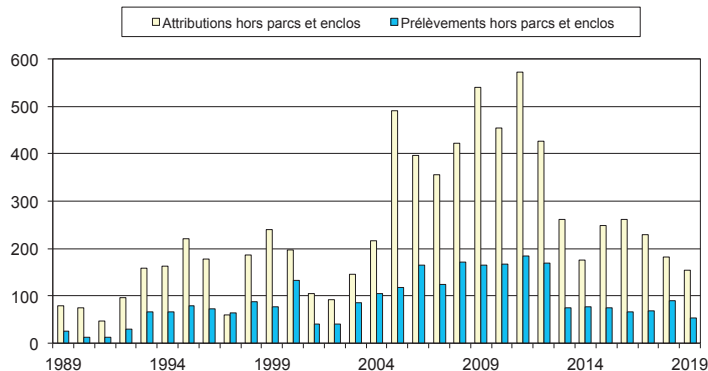
En hausse (par rapport à la saison précédente) : le Haut-Rhin (+ 10 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 5 têtes ont été retenus.

Progression sur 1 an : - 41,1 %

Progression sur 10 ans : x 0,3

Progression sur 20 ans : x 0,4



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Pour en savoir plus



Réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC
e-mail : reseau.ongules-sauvages@ofb.gouv.fr

Christine Saint-Andrieux
OFB
Au bord du Rhin
67150 Gerstheim
Tel : 03 88 98 47 48

Aurélien Barboiron
OFB
18, rue Principale
67290 La-Petite-Pierre
Tel : 03 88 71 41 09